



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France
139 avenue Roger SALENGRO
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Gestion administrative : Joëlle JAUREGUIBERRY
Tél. : 01 41 87 20 46 de 10 à 12 h et de 14 à 16 h
Privilégiez le contact par mail formation@creps-idf.fr

**Dossier d'inscription aux tests de sélection du
BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Aquatiques de la Natation »**

FORMATION du 16/09/2024 au 13/06/2025 au CREPS IDF site de Montreuil

Modalités d'inscription candidats *Parcoursup*



Dates clés :

- Entretien individuel organisé jusqu'au 13/05/2023 pour les candidats ayant émis un vœu sur le BPJEPS AAN
- Affichage des propositions d'admission des candidats le 30/05/2024.

Modalités d'inscription candidats *Hors Parcoursup*



Dates clés :

- Validation des EPEF du BPJEPS AAN : Le test de niveau de natation de 400 m doit être réalisé avant la clôture des inscriptions auprès d'un maître-nageur-sauveteur dans n'importe quelle piscine
- Tests de sélection organisés le 24/06/2024 à Pontault-Combault (Le Nautil)

Positionnement pour tous les candidats retenus dans la formation : du 03 au 05/09/2024

Étapes clé inscription Candidats issus de *Parcoursup* :

- Saisir votre vœu et compléter votre dossier pour le BPJEPS AAN sur la plateforme Parcoursup au plus tard le 14/03/2024, puis
- faire le nécessaire pour passer l'épreuve du 400 m auprès d'un maître-nageur-sauveteur dans n'importe quelle piscine.
- N'oubliez pas de valider votre vœu au plus tard le 03/04/2024 sous peine de ne plus pouvoir bénéficier du dispositif Parcoursup.

Les candidats ayant émis un vœu sur une session du BPJEPS AAN seront contactés pour les entretiens de motivation et la vérification du niveau de natation.

-Créer une inscription sur la session communiquée par le coordonnateur pédagogique après l'entretien de motivation et déposer les justificatifs demandés en téléversement à partir de votre espace stagiaire.

-Si les prérequis ne sont pas acquis, faites le nécessaire pour vous inscrire sur une session de secourisme PSE1 et sur une formation au BNSSA.

Le règlement des frais universitaires (25 €+ 175 €) ne sera possible qu'après confirmation de l'admission du candidat sur Parcoursup.

Étapes clé inscription Candidats *Hors Parcoursup* :

- S'inscrire aux tests de sélection du BPJEPS Activités Aquatique et de la natation en ligne sur www.creps-idf.fr, sur le site de votre choix
 - Compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en téléversement sur votre espace personnel).
- Date limite d'inscription : 05/06/2024
Complétude des dossiers : 12/06/2024

Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription.

Attention, pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire (P2) le jour des tests.

Constitution du dossier d'inscription aux tests de sélection du BPJEPS AAN 93

Mémento pages 1 à 3 à conserver

Justificatifs obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne

- Copie recto+verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
 - Copie du **passport + carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère **hors UE**
 - Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)**
Ou
 - Pour les candidats de 18 à 25 ans : photocopie de **l'attestation de recensement + attestation provisoire en instance de convocation** si celle-ci n'a pas encore été effectuée
 - Ou
 - Pour les candidats de 16 à 18 ans : Photocopie de **l'attestation de recensement + la convocation à la JDC** si celle-ci n'a pas encore été effectuée
- Pour plus d'infos :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>
- Certificat médical** de non-contre-indication (**utiliser uniquement le modèle joint en page 4**)
 - Copie du diplôme Premiers Secours en Équipe de niveau 1 ou 2 (PSE1 – PSE2) à jour de sa révision
 - Copie du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) à jour de sa révision
 - Copie de l'attestation de niveau en natation 400m en moins de 7 minutes 40 secondes (**utiliser uniquement le modèle joint en page 5**) ou du Pass'sports de l'eau **et** Pass'compétition
 - Copie des diplômes sportifs ou titres fédéraux obtenus
 - 1 photo d'identité
 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
 - Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF » adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer au dos la formation concernée)
- En espèces en vous rendant sur place (prendre RDV au préalable pour vérifier la présence du gestionnaire).

Pièces justificatives à remettre en complément du dossier au plus tard le jour des tests de sélection

Pour les candidats hors Parcoursup uniquement :

- Les documents qui permettent de **justifier de votre financement** ou de vos démarches en cours :
 - Attestation de prise en charge financière (page 6)
 - Engagement financier du candidat (page 7)
 - Fiche financière si votre choix de financement a changé depuis votre inscription en ligne (page 8)
- La fiche « **structure d'alternance** ou d'apprentissage envisagée » (page 9)
- Le **dossier de présentation du projet professionnel** en double exemplaire, 2 pages maximum (projet à long, moyen et court terme). Ce dossier sert de support à l'entretien.



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France
139 avenue Roger SALENGRO
92290 CHÂTENAY-MALABRY

Gestion administrative : Joëlle JAUREGUIBERRY
Tél. : 01 41 87 20 46 de 10 à 12 h et de 14 à 16 h
Privilégiez le contact par mail formation@creps-idf.fr

Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du BPJEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Aquatiques de la Natation »

Vous avez validé votre test de niveau de natation ?

Oui - non ?

Si ce n'est pas le cas, pensez à vous inscrire auprès d'un maître-nageur sauveteur dans n'importe quelle piscine.

Possédez-vous les diplômes de sauvetage et de secourisme ?

Si ce n'est pas le cas, sachez que le CREPS IDF organise des formations au BNSSA et PSE1

Consultez le site internet pour en savoir plus et vous inscrire.

Information très importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.
- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.
- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueils collectifs de mineurs), s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation. Si vous êtes dans ce cas, merci d'en parler avec votre référent pédagogique dès MAINTENANT !



Certificat médical

de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités pratiquées au cours de la formation daté de moins de 3 mois au jour du déroulement du test d'entrée préalable et de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**Exigé pour tout(e) candidat(e) se présentant à la formation du
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation »**

Je soussigné(e), _____, *docteur en médecine*,

- Atteste avoir pris connaissance du contenu des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention "activités aquatiques et de la natation" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" ci-dessous mentionné,
- Certifie avoir examiné, M./Mme _____, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour aucune contre-indication médicale à l'exercice et à l'encadrement de ces activités physiques et sportives concernées par le diplôme.

J'atteste en particulier que M./Mme _____ présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MÉDECIN

A. - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené(e) à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

À ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B. - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.



**Attestation de réussite au 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes 40 secondes en vue de l'entrée en formation au brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif »
Mention « Activités aquatiques et de la natation »**

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis pour la rendre recevable

Je soussigné (e), Nom _____ Prénom _____

Intitulé du diplôme _____

Diplôme n° _____

Carte professionnelle n° _____ délivrée par le service : _____

Certifie que M./ Mme _____

né (e) le ___ / ___ / ___ à _____

domicilié (e) : _____

CP + Ville : _____

a effectué sans aide et sans matériel le test suivant :

distance de 400 mètres nage libre dans un temps de _____ minutes _____ secondes

Le temps maximum pour rendre cette attestation recevable est de : 7 minutes et 40 secondes

Date de la réalisation : ___ / ___ / _____

Lieu de la réalisation : _____

Signature du certificateur :	Signature du titulaire :

Fait pour servir et faire valoir ce que de droit.



Attestation de prise en charge financière Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Atteste que M. / Mme :

Candidat(e) aux tests de sélection du 24/06/2024 permettant l'entrée à la formation BPJEPS AAN 93 dispensée au CREPS Île-de-France du 16/09/2024 au 13/06/2025

Sera pris en charge :

- Intégralement pour une durée de 630 h en centre (les 410 h en structure ne sont pas facturables) - hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.
- Partiellement à hauteur de heures à 12 €* = €
- Par
- La structure sur ses fonds propres
- Un OPCO : nom de l'OPCO :
- Via un contrat d'apprentissage 8 700 €* sur la base d'un contrat de 12 mois
- Via un contrat de professionnalisation – 7 560 €*
- Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex. période de professionnalisation) – 7 560 €*

*tarif voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification. Tarif modifiable en fonction du volume horaire prescrit et de la durée du contrat d'apprentissage

** **Coût contrat fixé par France compétence en fonction de la convention collective dont dépend l'employeur, susceptible de modification.**

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa **après le positionnement** du candidat. Cette convention sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO dont dépend la structure, Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF.

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À _____ le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure



Engagement financier du candidat

Hors Parcoursup

Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant au BPJEPS AAN 93 qui se déroulera du 16/09/2024 au 13/06/2025 et dont le montant s'élève à 7560 €*.

*** tarif voté au conseil d'administration du CREPS IDF, susceptible de modification.**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation.

Candidats en emploi :

Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance via un contrat, qui bénéficient de dispositifs spécifiques - cf. site du CREPS) :

Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF. L'activation de vos droits CPF pour le paiement de votre formation ne sera ouverte qu'après les résultats des tests de sélection.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.

Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom)
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

Signature

** En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.*



Fiche financière

*Ce document est à remettre au moment du positionnement,
en cas de changement relatif aux informations communiquées sur la fiche d'inscription.*

Nom et prénom :

Merci de cocher le mode de financement envisagé pour votre formation :

Pour plus d'information, référez-vous à la page « FINANCEMENT » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « FORMATION » :
<https://www.creps-idf.fr/formation.financement>

Attention, tous les financements listés ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les formations. Prendre contact avec le gestionnaire administratif pour confirmation des possibilités ouvertes à chaque session.

- dans le cadre d'une reconversion via un CPF de transition (ex. congé individuel de formation)
Prise en charge auprès d'un OPCO (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 mois avant le démarrage de l'action).
- dans le cadre d'une reconversion Pro A ou développement de compétences (ex. période de professionnalisation)
Prise en charge par un OPCO (dossier de demande de financement à initier par l'employeur auprès de l'AFDAS avant le démarrage de l'action).
- dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
Prise en charge via l'employeur par son OPCO (Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »).
- dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Fournir le contrat au CREPS IDF pour émettre les documents nécessaires à la demande de prise en charge de l'employeur à son OPCO.
- via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques
Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière ».
- via une convention avec France Travail (Aide Individuelle à la Formation)
Devis spécifique à demander au CREPS- Montant de prise en charge plafonné.
- via le Conseil régional d'Île de France (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un conventionnement par le Conseil Régional IDF. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- via la mobilisation de mon CPF avec abondement personnel avec abondement pôle-emploi
Possibilité de saisir la demande sur la plateforme « mon compte formation » dès diffusion des résultats des tests de sélection. Attention aux délais pour la demande de CPF avec abondement pôle-emploi.
- via PARCOURSUP (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un financement du ministère de l'Enseignement supérieur via un vœu enregistré sur la plateforme PARCOURSUP. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- via les crédits « Politique de la Ville » en fonction du lieu de résidence et de l'âge du candidat
Prendre contact avec le CREPS pour vérifier l'éligibilité de votre domicile. Montant de prise en charge plafonné.
- vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - En totalité
 - Partiellement. Précisez le cofinancement (CPF, CAF, Mission locale...)*Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours.*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____/____/____

Signature du candidat

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Ile-de-France
139 avenue Roger SALENGRO - 92290 Châtenay-Malabry cedex - tél. 01 41 87 20 30
formation@creps-idf.fr - www.creps-idf.fr



Structure d'alternance ou d'apprentissage envisagée

Ce document est à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil.
Sous convention de stage, plusieurs structures peuvent être envisagées, compléter une fiche pour chacune.

Nom et prénom du candidat :

1 – Modalités d'alternance

La structure envisage l'alternance via :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> une convention de stage | <input type="checkbox"/> un contrat de professionnalisation |
| <input type="checkbox"/> un contrat d'apprentissage | <input type="checkbox"/> une reconversion Pro-A* |
- *(ex-période de professionnalisation)

2 – La structure d'alternance

Dénomination et statut :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. : Courriel :

Domaine d'activité principale :

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

Tél. : Courriel :

3 – Le tuteur ou maître d'apprentissage envisagé

Nom et prénom :

Tél. : Courriel :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie) :

Fonction au sein de la structure :

Expérience d'enseignement dans la discipline :

4 – Activité envisagée du stagiaire

Lieu(x) d'intervention :

Intervention pédagogique :

Volume horaire envisagé par semaine :

Type de public envisagé :

Participation au fonctionnement de la structure :

Volume horaire envisagé par semaine :

Projet d'action en responsabilité envisagé :

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

À _____ le ____/____/____

Cachet de la structure

Visa du responsable

Signature du tuteur envisagé